



Réforme du crédit à la consommation et du surendettement

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été publiée au Journal Officiel de la République du 2 juillet 2010. Ce texte vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement et transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation.

Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au fur et à mesure de la publication des décrets d'application selon le calendrier présenté par Mme Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- **juillet-août 2010** : suppression des pénalités libératoires versées au Trésor par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (fichier positif) ;

- **septembre 2010** : encadrement de la publicité ; développement du microcrédit ; choix donné aux consommateurs en matière d'assurance emprunteur ; encadrement des rachats de crédit ;

- **novembre 2010** : **réforme du surendettement et du FICP** avec la réduction de la durée des plans de surendettement de 10 à 8 ans, le raccourcissement de 6 à 3 mois des délais pour décider de l'orientation des dossiers, la suspension automatique des voies d'exécution à la recevabilité du dossier et interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité, l'obligation d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, le raccourcissement des durées d'inscription au FICP de 8 à 5 ans ;

- **avril 2011** : réforme du taux d'usure pour le crédit à la consommation par le passage d'un système de taux d'usure dépendant de la nature du crédit à un système fondé sur le montant des crédits pour réduire les taux d'usure et encourager le développement du crédit amortissable ;

- **mai 2011** : encadrement du crédit renouvelable ; choix laissé au consommateur sur le type de crédit (amortissable ou renouvelable) pour un achat supérieur à 1 000 euros en magasin ou sur Internet ; obligations pré-contractuelles (obligation pour le prêteur de consulter le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers pour vérifier la solvabilité de l'emprunteur, établissement d'une fiche de dialogue par les cocontractants pour les crédits souscrits sur le lieu de vente ou à distance, allongement de la durée du délai de rétraction de 7 à 14 jours) ; interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit des cartes de fidélité et ouverture de la possibilité de régler au comptant, l'utilisation de la fonction de crédit de la carte nécessitant l'accord exprès du consommateur.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Echange de valeurs au niveau européen (projet Single European Payment Area (SEPA))

Lors de sa réunion du 3 juin 2010, le Comité national SEPA a examiné l'état de la migration à SEPA en France. Il a pris note des efforts considérables des administrations qui assureront dès début 2011 une part très significative des virements SEPA et confirmé le lancement du prélèvement SEPA en France dès le 1^{er} novembre 2010.

Frais bancaires

MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans ont remis à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 8 juillet 2010, le rapport sur la tarification des services bancaires. Le rapport préconise notamment :

- d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des 10 principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ;

- d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ;

- de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ;

- d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100708_rap_Pauget_Constans.pdf

Application du RSA outre-mer

L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été publiée au J. O. du 25 juin 2010. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Publications de l'IEDOM

A l'occasion de la sortie des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM au titre de l'exercice 2009, M. Yves Barroux, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM a présenté une synthèse des principales évolutions ayant affecté les économies ultramarines ainsi que les premières tendances de l'année 2010 lors d'une conférence de presse organisée le 23 juin 2010 au siège des Instituts d'émission à Paris.

Le rapport annuel et les monographies géographiques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont disponibles sur notre site Internet www.iedom.fr. Celles relatives à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin seront diffusées en septembre.

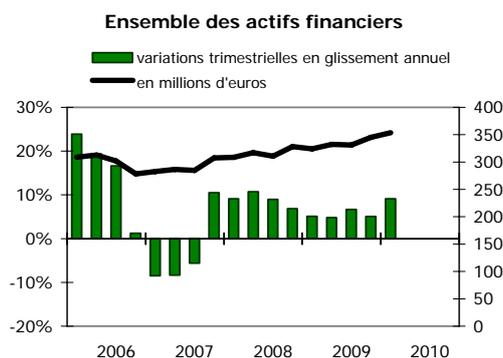
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Evolution toujours contrastée de l'activité financière et bancaire au 1^{er} trimestre 2010

L'évolution de l'activité financière et bancaire de la place au 1^{er} trimestre 2010 est marquée par la croissance des actifs détenus par les agents économiques mahorais (+2,6 %) et une croissance des encours de crédit qui ne profite qu'aux établissements de crédit non installés localement (+4 %), les établissements implantés localement affichant un encours stable.

Confirmation d'une reprise de l'épargne collectée.

L'encours global des actifs financiers (dépôts à vue, placements liquides ou à court terme et épargne à long terme) détenus par la clientèle mahoraise atteint 354 millions d'euros au 31 mars 2010. Après avoir marqué le pas au 3^{ème} trimestre 2009 (-0,4 %) puis être repartie à la hausse au 4^{ème} trimestre (+4,2 %), l'épargne collectée progresse à nouveau au 1^{er} trimestre 2010 (+2,6 %). Contrairement au trimestre précédent cependant, cette croissance est cette fois portée en premier lieu par la progression de l'épargne détenue par les **entreprises** (+7,9 %), dont l'encours s'est accru de 7,1 millions d'euros pour atteindre 96 millions d'euros. Elle est ensuite portée, dans une moindre mesure, par la croissance des actifs détenus par les **ménages** (+1,2 % à 182,4 millions d'euros). En revanche, les autres agents impactent négativement l'encours global ce trimestre (-0,5 % à 75,4 millions d'euros). Sur un an, la tendance est également positive, l'encours global progressant de 9,1 % soit +29,6 millions d'euros (contre +5,1 % soit +15,8 millions d'euros un an plus tôt, de mars 2008 à mars 2009).

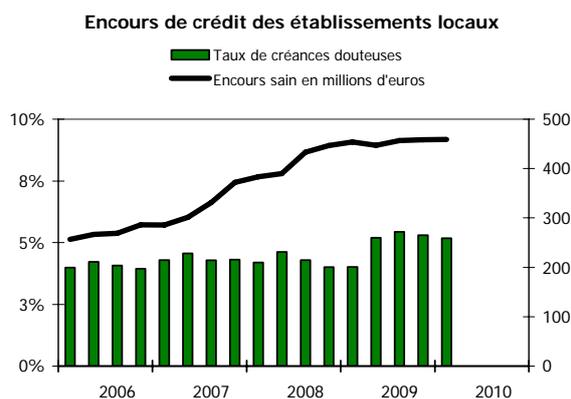
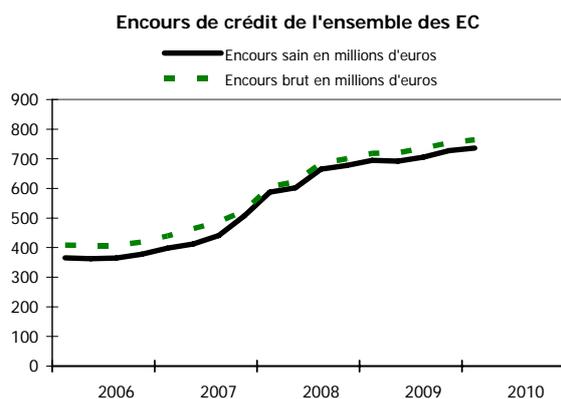


...mais évolution encore nuancée des financements bancaires.

Au 31 mars 2010, le montant total des concours octroyés par l'ensemble des établissements de crédit intervenant à Mayotte s'établit à 764,6 millions d'euros, en progression de 1,4 %. Cette croissance de l'encours fait suite à une hausse respective de 2,1 % et de 2,4 % aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres. L'encours de crédit sain enregistre une croissance de 1,3 %, tirée par les crédits accordés aux collectivités locales (+9,7 %, soit +15,3 millions d'euros). Les concours aux entreprises et aux ménages sont en revanche relativement stables (-0,1 % chacun, soit respectivement -0,4 et -0,3 million d'euros). Les crédits aux entreprises, aux ménages et aux collectivités locales représentent respectivement 37 %, 30 % et 23 % de l'encours de crédit sain, le solde étant détenu par les « autres agents » (sociétés d'assurance, administrations centrales ou de sécurité sociale,...).

L'encours brut total des crédits consentis par les établissements de crédit de la zone s'élève à 483,9 millions d'euros. Il est stable par rapport au 4^{ème} trimestre 2009. A 458,8 millions d'euros, l'encours de crédit sain est également stable (+0,1 %). Les concours aux entreprises (218,9 millions d'euros), qui représentent 47,7 % du total de l'encours de crédit sain, progressent de 1,9 %. Les concours aux ménages (46,6 % du total de l'encours) s'élèvent à 213,8 millions d'euros et sont stables ce trimestre. Avec un volume d'engagement modeste auprès des EC installés localement (20,9 millions d'euros), les collectivités locales affichent ce trimestre une activité en repli (-11,3 %), après quatre trimestres de croissance continue (+139 % en 2009).

Enfin, l'activité des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) affiche une progression dynamique depuis deux ans (+73 % en 2008 et +14,6 % en 2009). Au 31 mars 2010, l'encours brut s'élève à 280,7 millions d'euros. En ce premier trimestre, la croissance atteint 4 % (contre 6,8 % précédemment).



BRÈVES FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Environnement

Premières assises de l'eau et de l'assainissement

A l'initiative du SIEAM (Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement), un colloque de deux jours a été organisé ; l'occasion pour les nombreux professionnels, spécialistes, consommateurs, syndicats et décideurs présents de se concerter sur la problématique de l'eau et de l'assainissement sur l'île, notamment en matière d'eau usée. L'enjeu est de préparer la construction de 12 stations d'épuration à Mayotte au cours des dix prochaines années. Le coût d'investissement estimé s'élève à 750 M€.

Politiques Publiques

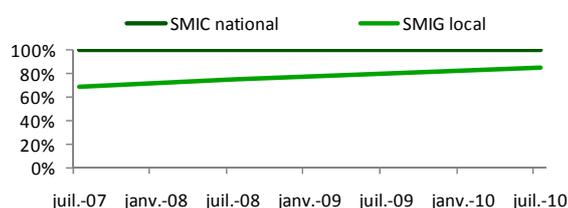
Lancement du logiciel Présage, outil de suivi des politiques publiques

Ce logiciel, présenté par l'ASP (Agence de Services et de Paiement), met dorénavant à disposition de l'Etat et du Conseil général toutes les informations nécessaires à la gestion, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques publiques. Sa base de données partagée, mise à jour en temps réel, donne une visibilité de l'évolution de l'ensemble des dossiers éligibles au Contrat de projet 2008-2013, depuis leur dépôt jusqu'à leur archivage. Au total, 15 ministères sont partenaires du logiciel. Il compte 7 000 utilisateurs, déployés en métropole et dans les DOM. Plus de 130 programmes européens et nationaux y sont gérés, mettant en jeu 65 milliards d'euros de crédits d'intervention.

Social

Hausse du SMIG local

Dans le cadre du rattrapage social de Mayotte vis-à-vis de la métropole, et en accord avec le calendrier de péréquation établi en 2007, le SMIG net mahorais est fixé à 85% du SMIC net métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2010. Cela correspond à une hausse de 6,75%, portant le salaire net à 1 006 euros net par mois.



Les mouvements de protestation des instituteurs perdent de l'ampleur

Depuis le mois d'avril, instituteurs et professeurs des écoles de Mayotte revendiquent publiquement l'indexation des rémunérations des agents publics pour compenser le coût de la vie. Soutenus parallèlement par les collectifs et syndicats luttant contre la vie chère à Mayotte, les mouvements de rue ont été particulièrement nombreux au cours du mois écoulé. La grève générale prévue le 28 juin a pourtant été reportée à plusieurs reprises. Des manifestations sont annoncées pour la rentrée.

Tourisme

Mayotte remporte un prix dans la catégorie « tourisme et espaces aquatiques »

Le concours EDEN (European Destinations of Excellence) vise à récompenser les destinations touristiques qui axent leur stratégie de développement sur une source d'eau naturelle, respectueuse de l'environnement, sans négliger les besoins des populations locales et ceux des visiteurs. Sur 40 destinations en lice, Mayotte a obtenu la 4^{ème} place. Cette distinction EDEN fait entrer l'île dans le réseau européen des destinations d'excellence. Elle se verra ainsi valorisée à l'échelle nationale et européenne à travers les supports de communication de la Commission Européenne et des partenaires du concours.

Agriculture

La vanille et l'ylang-ylang à l'honneur

La 2^{ème} édition de la fête de l'ylang-ylang et de la vanille s'est tenue ce mois de juin à Mamoudzou. Les productions d'ylang et la vanille sont en nette diminution sur l'île et l'objectif de cette exposition est d'encourager les jeunes mahorais à s'engager dans la culture de ces deux produits emblématiques. En 2009, les exportations d'ylang se sont élevées à seulement 2 tonnes, contre 7 l'année précédente. Les ventes de vanille à l'international se sont quant à elles interrompues.

Foncier

Remise gracieuse de titres de propriété

Une centaine de titres de propriétés ont été attribués gratuitement par le service de la régularisation foncière et de la propriété du Conseil général aux citoyens convoqués, occupant leur terrain depuis au moins dix ans (depuis 1997, année de la première délibération du conseil général). L'objectif du service est d'octroyer à chaque mahorais un titre officiel pour sa parcelle, bâtie ou non bâtie, avant le 31 décembre 2011, date de l'entrée en vigueur de la fiscalité locale à Mayotte.

Justice

Le Tribunal Supérieur d'Appel et le Tribunal de Première Instance se réforment

En préparation de la départementalisation, la justice a revu l'organisation des juridictions civiles et pénales présentes sur l'île. Le TSA sera remplacé par une Chambre d'Appel alors que le TPI évoluera vers un Tribunal d'Instance (TI) et de Grande Instance (TGI). Un greffe est envisagé à Sada pour faciliter l'accès à la justice aux habitants du Sud de l'île. Les changements verront le jour d'ici le 1^{er} avril 2011.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		mai.-10	109,2	0,0%	0,4%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		déc.-09	12 585	25,4%	-
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-10	27 943	2,3%	15,6%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-10	83 198	-	11,1%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-10	439	-11,6%	-37,1%
		cumulées	mars-10	1 542	-	24,8%
	Taux de couverture	mensuels	mars-10	1,57%	-0,25 pt	-1,32 pt
		cumulés	mars-10	1,85%	-0,14 pt	0,20 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	avr.-10	431	5,6%	17,1%
		cumulés	avr.-10	1 597	-	11,6%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	avr.-10	16 544	-17,4%	4,1%
		cumulés	avr.-10	74 259	-	12,2%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	avr.-10	29,4	-31,1%	-18,7%
		cumulés	avr.-10	159,1	-	47,6%
Trafic maritime de marchandises (Source : Douanes)	Mouvements de navires ⁽¹⁾	mensuels	mars-10	-	-	-
	(Port de Longoni uniquement)	cumulés	mars-10	-	-	-
	Tonnage débarqué ⁽²⁾ (hydrocarbures compris)	mensuels	mars-10	-	-	-
		cumulés	mars-10	-	-	-
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	mars-10	4 718	16,4%	3,8%
		cumulées	mars-10	17 331	-	-26,6%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mai-10	36 027	0,2%	5,7%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	mai-10	21 169	-0,4%	16,0%
		cumulées	mai-10	100 273	-	8,8%
Ylang-ylang (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	mars-10	0,1	-65,7%	-39,4%
		cumulés	mars-10	0,5	-	-12,5%
	- en milliers d'euros	mensuelles	mars-10	9,6	-100,0%	-37,9%
	cumulées	mars-10	31,2	-	7,8%	
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	mai-10	99	106,3%	59,7%
		cumulés	mai-10	358	-	-3,8%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	mai-10	15	36,4%	50,0%
	cumulés	mai-10	88	-	46,7%	
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	mars-10	6	98,3%	7,7%
		cumulés	mars-10	11	-	-30,7%
	- en milliers euros	mensuelles	mars-10	38	95,0%	5,8%
		cumulées	mars-10	71	-	-31,3%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

* Les données plus récentes relatives au trafic maritime de marchandises ne sont pas disponibles

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Mars	Avril	Mai	Juin	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3434%	0,3453%	0,3386%	0,3489%	0,4460%	0,7270%	1,0120%	1,2810%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Mars	Avril	Mai	Juin	Mars	Avril	Mai	Juin
3,47%	3,44%	3,14%	3,14%	3,67%	3,64%	3,34%	3,34%

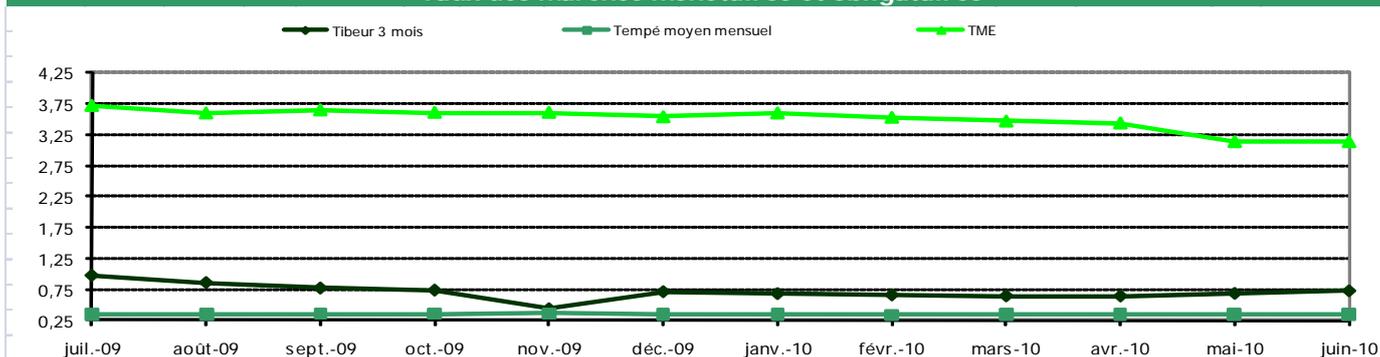
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		6,09%			
Prêts à taux variable		5,35%			
Prêts relais		5,96%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,15%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,27%	Découverts en compte (1)		13,39%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,61%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

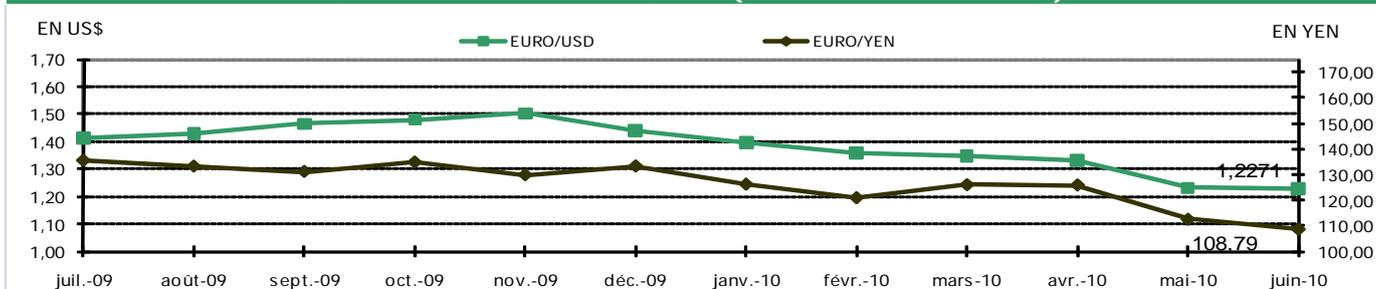
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2271	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,3808	EURO/SRD (Surinam)	3,35520
EURO/JPY (Japon)	108,7900	EURO/BWP (Botswana)	8,61920	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,18810
EURO/CAD (Canada)	1,289	EURO/SCR (Seychelles)	15,2257	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,0393
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,81750	EURO/MUR (Maurice)	39,6652	EURO/BBD (La Barbade)	2,44480
EURO/SGD (Singapour)	1,7160	EURO/BRL (Brésil)	2,2082	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,76220
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,5549	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,17690	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2767,06	EURO/XCD (Dominique)	3,3005	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK